

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 et L1122-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **20 décembre 2019 à dix-huit heures trente** en la salle du Conseil communal, 4 Esplanade des Citoyens, 5330 Assesse.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

## CONVOCAISON DU CONSEIL COMMUNAL

### Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Art. L1122-11 : Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Art. L1122-12 : Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

### Art. L1122-13 :

Par. 1. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait **par courrier électronique**, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3.

Les points à l'ordre du jour sont indiqués avec suffisamment de clarté et sont accompagnés d'une note de synthèse explicative.

## ORDRE DU JOUR

Première-~~deuxième-troisième~~ convocation

### En séance publique :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

- Ordre du jour de la séance :

1. CPAS – Budget 2020
2. Budget 2020
3. Zone de secours « NAGE » - Prise de connaissance du budget 2020 et fixation de la dotation communale provisoire 2020
4. ASBL « CAIAC » - Démission d'un membre et désignation de son remplaçant
5. Fabrique d'église de Sart-Bernard – Octroi d'un subside extraordinaire
6. Fabrique d'église de Maillen – Octroi d'un subside extraordinaire
7. ASBL « Les p'tits Coucous » - Octroi d'un subside exceptionnel
8. Ecoles de l'entité – Octroi de divers subsides couvrant les frais de location d'un chapiteau
9. Ouverture, dans le cadre du projet de création d'un quartier résidentiel, rue des Peupliers à Sart-Bernard, d'une voirie de type desserte sécurisée, complétée par la création de sentiers cyclopédestres en liaison avec les quartiers voisins et les chemins de randonnées telle que projetée dans la demande de permis d'urbanisation – Décision
10. Renouvellement de la convention relative à la collecte des textiles ménagers
11. Conventions de mise à disposition au profit du CPAS d'une Conseillère en Prévention et d'un Informaticien
12. ASBL « CRECCIDE » - Affiliation 2020
13. Règlement d'ordre intérieur du Conseil – Révision
14. Application du Code de recouvrement des créances fiscales et non fiscales – Délibération

### COMMUNE D'ASSESE

Esplanade des Citoyens, 4 • B-5330 ASSESSE • Tél. : 083 63 68 99 • Fax : 083 65 54 70 • [contact@assesse.be](mailto:contact@assesse.be) • [www.assesse.be](http://www.assesse.be)

**Huis-clos :**

1. Enseignement :
  - Désignation d'une Technicienne de surface remplaçante - Ratification
  - Désignation d'enseignants- Ratifications
  - Modification d'un congé octroyée à une enseignante
2. Accueil extrascolaire – Ratification d'une animatrice remplaçante

Par ordonnance :  
Pour le Collège,

Le Directeur général,

J.P.FRANQUINET

Le Bourgmestre

D. WEVERBERGH

